

**Recevez gratuitement la quantité de Bons de Souscription d'Actions
vous permettant de souscrire en 2011 au prix de 30 euros l'action,**

Avertissement au lecteur : Ce document doit être lu comme un résumé au document d'appel à souscriptions. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du document d'appel à souscriptions. Les personnes qui ont présenté le résumé n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du document.

FORMULAIRE DE RESERVATION DE SOUSCRIPTION

**Augmentation de capital de « SOCIETE 5 »
par émission gratuite de 13 158 Bons de Souscription d'Actions (BSA)
à exercer au prix unitaire de 30 € (20 € de nominal + 10 € de prime d'émission)**

Afin de pouvoir souscrire à la présente augmentation de capital, il est nécessaire d'être déjà actionnaire de la société 5 et/ou d'adhérer à l'association Love Money pour l'Emploi (cotisation 150 € la première année et 40 € les années suivantes). Vous ne paierez aucun frais d'intermédiaire, aucun frais de gestion, ni droit d'entrée ni droit de sortie.

Si vous n'êtes pas encore actionnaire de « SOCIETE 5 », vous pouvez adhérer à l'association afin de :

- rencontrer les dirigeants de la « société 5 », sélectionnée pour ses perspectives de développement et pour son engagement de respect des intérêts des actionnaires minoritaires ;
- **disposer, gratuitement, de Bons de Souscriptions d'Actions (BSA)** permettant de souscrire à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 (**formulaire de réservation à la fin de ce document**) ;
- recevoir le document d'appel à souscriptions (42 pages), qui a été actualisé le 9 mai 2011, comprenant le bulletin d'exercice de vos BSA ;
- ne pas être un actionnaire seul face à une entreprise et être accompagné pendant 5 ans par une association de défense d'actionnaires ;
- être assuré de recevoir régulièrement pendant cinq ans toutes les informations sur l'entreprise ;
- **bénéficier du marché d'actions de gré à gré, permettant d'acheter ou vendre vos actions ;**

A la fin du présent document, un formulaire vous permet d'obtenir gratuitement des Bons de Souscription d'Actions (BSA). Chaque BSA donnant droit de souscrire, jusqu'au 31 décembre 2012, à une action au prix de 30 €.

Si les informations du document d'appel à souscriptions (42 pages) vous conviennent, vous pourrez alors confirmer votre réservation en exerçant vos droits de souscrire.

Le document d'appel à souscriptions est disponible sur demande auprès du dirigeant (R.B. - Tél. : 00 00 00 00 00 - E-mail :) et téléchargeable sur les sites www.societe5.com, www.love-money.org et www.bourse-introduction.com.

1 - Renseignements concernant la société 5



Développement d'une nouvelle méthodologie de traitement du cancer

« SOCIETE 5 », Société Anonyme constituée en 2009
Capital de 87 720 € (composé de 4 386 actions de 20 € nominal)
000 000 000 00018 - APE 7220Z
Exercice social : chaque exercice commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.
Siège social : - 75019 Paris
Tél. : xx xx xx xx xx - Fax : 00 00 00 00 00 - Site Internet : www.societe5.com
Président Directeur Général : R.B. - Port. 00 00 00 00 00 - Mail :

Répartition du capital et des droits de vote (précisions au chapitre 3.5. du document d'appel à souscriptions)

Actionnaires	Répartition au 10 mai 2011		Répartition prévue au 31 décembre 2011		Répartition prévue en 2015	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
R. B.	908	20,70 %	908	5,18 %	15 676	33,25 %
S.B.	922	21,02 %	922	5,25 %	15 674	33,25 %
25 autres actionnaires individuels	2 556	58,28 %	2 556	14,57 %	2 636	5,59 %
Nouveaux actionnaires	-	-	28 456	75,00 %	13 158	27,91 %
Total	4 386	100 %	31 450	100,00 %	47 144	100 %

2- Renseignements relatifs aux titres proposés

Modalités : prix de souscription

Le 31 décembre 2010, 13 158 Bons de Souscription d'Actions (BSA) ont été émis gratuitement. Chaque BSA permet de souscrire une action société5 au prix de 30 € (nominal 20 € + prime d'émission 10 €)

Montant de l'émission

394 740 € (trois cent quatre-vingt quatorze mille sept cent quarante euros) :

- capital émis : 263 160 €
- prime d'émission : 131 580 €

par création de 13 158 actions résultant de l'exercice de 13 158 Bons de Souscription d'Actions au prix unitaire de 30 € (20 € de nominal + 10 € de prime d'émission).

Etablissement domiciliaire

Les souscriptions sont reçues sans frais, au nom de société5 SA, au siège social : - 75019 Paris

Les fonds versés à l'appui de la souscription seront déposés en EUROS sur un compte libellé « **société5 - Augmentation de capital** » auprès de la Banque LCL - , Code Banque 00000 - Code Guichet 00000 - N°de Compte 000000000F - Cl é 00.

Etablissement tenant le registre des actions

CIIB : 10, rue Montyon 75009 Paris (site Internet www.bourse-introduction.com)

Pour toutes informations: Tél. : 01 42 46 11 73

Période de souscription

Les BSA étant exerçables jusqu'au 31 décembre 2012, la souscription est ouverte jusqu'au 31 décembre 2012.

But de l'émission

La totalité des capitaux collectés à l'issue de la présente augmentation de capital permettront de financer l'activité de Recherche & Développement de société5 SA.

Environ 200 000 € par an en moyenne, sur 6 ans, doivent assurer :

- L'embauche progressive de 6 salariés : 5 chercheurs dont 2 chefs de projet et deux boursiers CIFRE
- Les études de faisabilité en électrotechnie et sur les nanoparticules, les études de preuve de concept in vivo chez le rongeur puis le mammifère
- Les prises de brevet concomitantes, accompagnant le développement
- Le dossier « pré clinique » sur l'animal précédant l'introduction chez l'Homme.

Caractéristiques des actions émises

Les nouvelles actions présentement émises auront les mêmes droits que celles déjà existantes. Elles porteront jouissance à compter de leur création. Elles seront de forme nominative.

3- Présentation de société5 SA

Le projet de la société anonyme «société5 repose sur une technologie protégée par un brevet. Ce brevet, dont la licence exclusive appartient à société5, décrit la façon dont on peut appliquer une force à des cellules ou un tissu vivant et en modifier le « phénotype », c'est à dire l'apparence et le fonctionnement.

Appliquer des forces à des tissus est une partie en pleine expansion de la biologie, qu'on appelle la biomécanique cellulaire et tissulaire.

Cette partie des sciences du vivant est utilisée par les équipes qui font de la recherche en cancérologie, en embryologie et en «ingénierie tissulaire», c'est-à-dire les équipes scientifiques qui cherchent à reconstituer des organes détruits.

Appliquer une force à des cellules modifie leur phénotype, soit d'une part leur aspect, visible au microscope, et d'autre part leur fonctionnement, visible par les analyses de biologie moléculaire. L'application d'une force modifie également leur comportement : par exemple on peut « in vitro », c'est-à-dire « en éprouvette » transformer une cellule cancéreuse en une cellule normale en aspect et en fonctionnement. Ainsi des cellules de cancer du foie

ou du sein peuvent être retransformées en cellules normales du foie ou du sein.

Tous les principes amenant à ces résultats sont validés par ce qu'on appelle « la littérature », c'est-à-dire l'ensemble des articles scientifiques publiés dans des journaux scientifiques.

L'innovation porte donc sur l'applicabilité de cette méthode à des volumes, c'est-à-dire des tumeurs. La littérature ne contient que des applications en culture de cellules, non extrapolables à des tumeurs.

L'innovation apportée par le brevet est de permettre d'appliquer une force à des cellules par l'intermédiaire de nanoparticules magnétiques. Ces nanoparticules ne sont pas au contact direct des cellules mais incorporées dans ce qu'on appelle le stroma (ou matrice extra cellulaire [MEC]), qui « in vitro » est situé sous les cellules en culture (voir schéma 1), et « in vivo » (chez l'être vivant) est situé autour des cellules (voir schéma 2 et 3). Les particules sont soumises à un gradient de champ magnétique qui va générer le champ de pression appliqué aux cellules par l'intermédiaire des nanoparticules.

Les étapes de R&D

Une expérimentation in vitro menée du 19 juin au 3 juillet 2009 dans le laboratoire xxx à xxx a permis d'apporter une preuve de faisabilité/concept de l'action d'un champ de contrainte sur le phénotype de cellules cancéreuses en culture. Le procédé, breveté par société5, est une application d'une science jeune : la biomécanique cellulaire et tissulaire.

Ces résultats, qui ont dépassé largement les espérances de la société, la conduisent à passer à l'in vivo, chez l'animal, plus rapidement qu'il était prévu initialement.

Le besoin pour les trois années à venir est estimé par la société à environ 200 000 € par an en moyenne.

La réalisation du tiers de la présente augmentation de capital devrait donc lui permettre de franchir l'étape en 3D (trois dimensions) in vivo, programmé au dernier trimestre 2011.

Objectifs et finalités

Les thérapies ciblées ou biothérapies ont modifié la prise en charge médicamenteuse de nombreuses tumeurs solides. Ces produits, issus de la recherche translationnelle entre le laboratoire de biologie moléculaire et le développement de nouvelles molécules thérapeutiques se sont ajoutés à l'arsenal thérapeutique. Dans de rares cas, comme le Gleevec®, ils sont devenus le seul traitement employé et sont devenus la base du traitement. Mais ils sont plus souvent venus se surajouter à l'arsenal existant : chirurgie, radiothérapie et chimio/hormonothérapie.

Ces thérapeutiques ciblées - grosses molécules comme les anticorps monoclonaux, ou petites molécules, comme les inhibiteurs de tyrosine/sérine kinases - sont plus souvent efficaces sur un mode « statique » que « dynamique » : autrement dit, on les utilise fréquemment pour leur capacité à induire des rémissions partielles ou des stabilisations, ou des délais dans l'apparition de récurrence/métastases.

La logique binaire traditionnelle de la cancérologie : mettre le patient en Rémission Complète, donc avoir une chance de le guérir, laisse de plus en plus souvent la place à une attitude prospective de type : que pourrions nous proposer à ce patient en 5^{ème}, 6^{ème} ligne de traitement ?

Le procédé proposé ici se situe dans cette vision de modulation des propriétés phénotypiques des tumeurs, avec une réversion vers un phénotype non cancéreux, sans mort cellulaire de type « nécrose » (par opposition à apoptose).

L'objectif du projet est de mettre au point une méthode 3D de modulation phénotypique de tissus cancéreux dans un modèle animal : tumeurs transplantées en sous cutané chez une souris de type Nude ou équivalent, puis en transplantation orthotopique chez le mammifère, le modèle actuellement le plus pertinent pour une possible extrapolation à l'humain.

A partir de cette preuve de concept in vivo la probabilité d'une efficacité conservée chez l'Homme est bien plus grande que dans le développement d'une « molécule ».

Les lois de la physique sont invariantes et les mécanismes moléculaires et de transmission d'information impliqués ne subissent pas de variations importantes. Tout au contraire, l'ensemble cohérent d'effecteurs se retrouve, tissu par tissu, avec des variations entre rongeurs, mammifères et humains, mais

globalement conservé entre espèces, « en bloc » et avec une bien moindre instabilité.

Présentation de l'équipe

R.B., oncologue médical, a été directeur médical d'une société de recherche clinique jusqu'en décembre 2009 ; il assure la fonction de PDG et directeur scientifique dans société5 SA.

Après une licence de Physique-Chimie il devient médecin, avec un Internat et Clinicat comme HématoOncologue dans les hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris ; il met au point une technique de culture de cellules souches du sang. Puis il rentre dans l'industrie pharmaceutique en 1983, chez xxx, dont il sort en 1989 pour créer et prendre la direction de la yyy. yyy est d'abord une société de biotechnologie développant des anticorps monoclonaux contre le cancer du sein, puis devient une société de service en recherche clinique qui a comme clients les laboratoires de l'industrie pharmaceutique, des firmes de biotechnologie et des institutionnels ou sociétés savantes.

S.B., radiothérapeute, spécialisée dans les médicaments de cancérologie et issu de la Biotechnologie, apporte son expérience et expertise de 20 ans de direction administrative et de gestion de yyy.

L'équipe réunit des compétences diverses :

pour le PDG, fondation puis développement d'une société de service, yyy, passée de 2 à 40 personnes, direction d'une équipe de chercheurs en recherche clinique ; formation en physique et cancérologie permettant le dialogue avec les sous traitants ; consultant à temps partiel deux ans (2004-2006) chez zzz, société de biotechnologie fabriquant et commercialisant des appareils d'imagerie cellulaire in vivo.

Pour la Direction Générale, une réussite dans le développement de yyy et une formation en cancérologie.

Un conseil scientifique entoure la direction. Il est formé d'un mathématicien, aaa*, d'un physicien, bbb et d'un médecin impliqué dans la culture de cellules, ccc ainsi que d'un dirigeant d'entreprise dans le domaine de l'appareillage médical, le Dr ddd, PDG de vvv. Ce conseil scientifique est convoqué annuellement. Mis au courant des progrès réalisés dans l'acquisition des différentes étapes des preuves de concept puis de faisabilité, son avis est sollicité par la direction. Les compétences diverses réunies doivent permettre de conseiller la direction sur la validité des hypothèses scientifiques et leur pertinence industrielle.

Chiffres clés + Eléments d'appréciation du prix d'émission de 30 €

	Réalisé 2009	Objectif 2010	Objectif 2011	Objectif 2012	Objectif 2013	Objectif 2014	Objectif 2015
Capital	59 880 €	87 720 €	350 880 € (1)	350 880 €	942 880 € (2)	942 880 €	942 880 €
Prime d'émission	5 720 €	12 680 €	144 260 €	144 260 €	144 260 €	144 260 €	144 260 €
Valeur nominale des actions	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Nombre d'actions	2 994	4 386	17 544	17 544	47 144	47 144	47 144
Nombre de bons de souscription	58 056	4 000 €	0	0	0	400 000 €	1 300 000 €
Chiffre d'affaires	3 944 €	- 28 337 €	- 191 913 €	-318 033 €	- 331 994 €	- 146 999 €	16 370 €
Résultat net après impôts	- 49 398 €	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	0,34 €
Résultat net par action	Non Significatif	22 665 €	225 492 €	-92 541€	167 465 €	20 466 €	36 86 €
Actif net	16 202 €	5,1 €	12,8 €	-5,2 €	3,5 €	0,4 €	0,7 €
Actif net par action	5,4 €	87 720 €	350 880 € (1)	350 880 €	942 880 € (2)	942 880 €	942 880 €

(1) Avant la présente opération, le capital est de 87 720 € (composé de 4 386 actions de 20 € nominal)Le capital serait augmenté de 263 160 € en cas de réalisation à 100% de la présente opération. (2) + 29 600 actions provenant de l'exercice de 29 600 Bons de Souscription d'Actions attribués aux fondateurs.

Valeur théorique d'une action émise à 30 €

	Réalisé 2009	Objectif 2010	Objectif 2011	Objectif 2012	Objectif 2013	Objectif 2014	Objectif 2015
avec un PER de 8	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	2,7 €
avec un PER de 10	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	3,4 €
avec un PER de 12	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	Non Significatif	4,0 €

La valeur théorique d'une action de la société a été obtenue en multipliant le résultat par action par le P.E.R. (Price Earning Ratio) : rapport entre le prix de transaction d'une action et le résultat net de l'entreprise ramené à une action.

Ce rapport est utilisé de manière habituelle pour les sociétés cotées en bourse et peut servir de point de repère pour les entreprises de croissance non cotées. On peut généralement retenir pour une société de manière prudente, un PER se situant entre 8 et 12.

La valorisation théorique avec le PER est une approche prévisionnelle classique qui s'applique cependant difficilement à une entreprise de biotechnologie comme société5 qui ne générera de chiffre d'affaires qu'après plusieurs années de Recherche et Développement.

4 - Modalités pratiques de l'opération

L'assemblée Générale Extraordinaire de societe5 SA du 9 mai 2010 a autorisé le Conseil d'Administration d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois s'il le juge nécessaire, pendant un délai de 26 mois, d'un montant maximum de 5 millions d'euros.

Le conseil d'administration a du 31 décembre 2010 a décidé d'émettre de 13 158 Bons de Souscription d'Actions (BSA) attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires permettant de souscrire à 13 158 actions nouvelles au prix unitaire de 30 € (nominal de 20 € avec une prime d'émission de 10 €).

Afin de permettre aux personnes qui ne sont pas encore actionnaire d'investir dans la société societe5 SA, le conseil d'administration a décidé que les BSA non exercés par les anciens actionnaires seront cédés gratuitement à un cercle restreint de nouveaux investisseurs adhérents à l'association Love Money.

La répartition gratuite des BSA sera faite par l'association dans l'ordre d'arrivée des réservations jusqu'à épuisement des bons disponibles. Pour participer à cette souscription, il vous faudra exercer vos BSA en détachant le bulletin de souscription en dernière page du document d'appel à souscriptions et l'envoyer à l'adresse du siège social, accompagné d'un chèque à l'ordre de societe5 SA, d'un montant égal au produit du nombre des actions souscrites par leur prix de 30 €.

Bénéfice de réductions d'impôts au profit des souscripteurs de la présente opération

► **Réduction de l'impôt sur le revenu** (article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts) : les contribuables domiciliés fiscalement en France bénéficient d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 22 % du montant de leur souscription.

Ainsi, les actions societe5 souscrites à 30€ ont un prix de revient de 23,40 €. Le montant maximum de souscription annuelle pouvant bénéficier d'une réduction d'impôts est de 50 000 € pour une personne seule et 100 000 € pour un couple.

► **Réduction de l'ISF** (Loi TEPA du 21 août 2007 (article 885-0 V bis du Code Général des Impôts) : le redevable peut imputer sur l'impôt de solidarité sur la fortune 50 % des versements effectués au titre de souscriptions au capital initial ou aux augmentations de capital de sociétés.

Ainsi, les actions societe5 souscrites à 30€ ont un prix de revient de 15 €. Cet avantage fiscal ne peut être supérieur à 45 000 €.

Ces deux dispositifs ne sont pas cumulables. Dans les deux cas, les actions doivent être conservées 5 ans, sauf remboursement de la réduction fiscale.

"Pacte d'adhésion Love Money" et "contrat d'accompagnement CIIB"

societe5 SA a adhéré au "Pacte de bonne conduite Love Money" dont le rôle est de défendre l'intérêt collectif des actionnaires (www.love-money.org - Tél. 01 48 00 03 35)

Un "contrat d'accompagnement" a été conclu avec le CIIB (www.bourse-introduction.com - Tél. 01 42 46 11 73) pour faciliter le respect des engagements du pacte et assurer le contrôle de l'entreprise.

Ces deux engagements sont intégrés au document d'appel à souscriptions.



Le présent document est un résumé du document d'appel à souscriptions élaboré par societe5 avec l'aide du CIIB qui a accompli les diligences d'usage sous le contrôle de l'association Love Money pour l'Emploi.

Pour obtenir gratuitement des Bons de Souscriptions d'Actions, qui vous donneront droit de souscrire à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012, et pour recevoir le document d'appel à souscriptions actualisé (le 9 mai 2011), veuillez adhérer à l'association en cliquant sur ce lien : <http://www.love-money.org/bulletin.php>

FORMULAIRE DE RESERVATION DE SOUSCRIPTION

Demande de Bons de Souscription d'Actions gratuits permettant de réserver votre souscription à l'augmentation de capital societe5 SA
à retourner à l'association Love Money pour l'Emploi - 10, rue de Montyon 75009 Paris

Nom : Prénom :

Demeurant :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

- Je suis déjà actionnaire de societe5 et/ou adhérent à l'association Love Money.
- Je souhaite adhérer à l'association Love Money. Je règle 40 € maintenant et réglerai le solde de 110 € dès lors que j'aurai souscrit dans au moins une entreprise labellisée Love Money.
- Je souhaite obtenir gratuitement Bons de Souscription d'Actions qui me permettront, jusqu'au 31 décembre 2012, de souscrire à actions societe5 au prix unitaire de 30 €.
- J'exercerai mes BSA si je suis satisfait des informations contenues dans le document d'appel à souscriptions actualisé le 9 mai 2011.
- Si je n'étais pas satisfait des informations qui me seront communiquées, j'accepterais de céder à titre gratuit mes BSA pour permettre à d'autres personnes, le cas échéant, de souscrire au même prix de 30 €.

Date :

Signature :